

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021204874

Dossier numéro : 2021-10-07/12

Titre

7 OCTOBRE 2021. - Extrait de l'arrêt n° 130/2021 du 7 octobre 2021 - (Numéros du rôle : 7290 et 7361)

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 19-11-2021 page : 113429

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : les recours en annulation partielle du décret de la Région flamande du 3 mai 2019 " sur les routes communales ", introduits par Hilde Vertommen et par l'ASBL " Landelijk Vlaanderen " et autres.

Par ces motifs,
la Cour

1. annule dans le décret de la Région flamande du 3 mai 2019 " sur les routes communales " les mots " ou de déplacement " à l'article 26, § 3;
2. sous réserve de ce qui est dit en B.18.6, rejette les recours pour le surplus.